

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 17
Nombre de voix par procuration : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTE : Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°6/2026**

Date de la convocation du Comité syndical : trois février deux mille vingt-six

Date de la séance du Comité syndical : seize février deux mille vingt-six

Membres présents :

Eric **PICARD**, Président

Régine **DOUSSIERE**, Christian **BRUGERON**, David **SOULIE**, David **RODRIGUES**, Noël **LAFOURCADE**, Serge **CHAZALMARTIN**, Jérémy **PIC**, Jean-Paul **ITIER**, Jean-Pierre **NEPHTALI**, Alain **RAYNALDY**, Alain **VIOLAC**, Jean-Luc **CALMELLY**, Pierre **PLAGNARD**, Benoit **REVEL**, Jean-Pierre **COMBAL**, Hubert **FONTAINE**.

Présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Vincent **THOMAS** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Guillaume **CANAR** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lucas **SAWOSKO** (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lydia **ALDEBERT** (Syndicat Mixte Lot Dourdou)

Secrétaire de séance : Benoit REVEL

Ajournement de la séance

Le quorum n'étant pas réuni et conformément à l'article L2121-17 du CGCT,

LE PRESIDENT,

AJOURNE ET REPORTE la séance au Vendredi 20 février 2026 à 10h au cours de laquelle le Comité syndical délibèrera sans condition de quorum.

La présente délibération sera affichée au siège social et sur le site internet du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le*

*Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le*

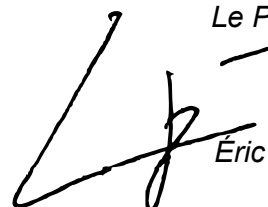
Le Président,

Eric PICARD



Le Président,

Eric PICARD



Paraphe :

E.P.

page n° - 9